



# SERVICES PÉRISCOLAIRES

Dossier d'inscription  
aux prestations périscolaires  
2020-21

---

**RESTAURATION SCOLAIRE  
GARDERIES PÉRISCOLAIRES**

## LES SERVICES PROPOSES

Votre enfant est inscrit dans une école publique, maternelle ou élémentaire à Nevers : vous pouvez dès lors bénéficier de prestations périscolaires proposées par les services de la Ville de Nevers.

### La Restauration

La Ville de Nevers dispose de 16 restaurants scolaires, dans lesquels chaque enfant peut être accueilli pour déjeuner.

Les repas sont préparés et livrés par la Cuisine des Saveurs et servis par les agents de restauration municipaux dont l'objectif est de contribuer à ce que ce temps du déjeuner soit un moment de convivialité et d'éducation, tout comme les activités proposées avant ou après le repas.

Des repas adaptés sont possibles en fonction des allergies que présenterait un enfant, après signature d'un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.).

### Garderies

Chaque jour d'école, sont proposées des prestations de garderie :

Le matin de 7h30 à 8h20 et de la fin de matinée scolaire jusqu'à 12h30.

Le soir de 16h30 à 18h30 (avec goûter préparé par la Cuisine des Saveurs).

### Accompagnement aux leçons

Depuis 2015, la municipalité a mis en place un service particulier pour les enfants inscrits en garderie du soir : l'accompagnement aux leçons à destination des élèves du CP au CM2.

Cette prestation a lieu tous les lundis, mardis et jeudis de 17h à 18h pendant la garderie, de la rentrée des vacances de toussaint jusqu'aux vacances de printemps.

L'objectif est d'accompagner l'élève dans l'organisation de son travail scolaire.

## DEMARCHES

Merci de remplir ce dossier en fonction des prestations que vous souhaitez pour votre enfant et de le déposer à l'adresse suivante :

Accueil du service Education  
Rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville de Nevers

#### ATTENTION :

Si vous souhaitez que votre enfant déjeune dans un restaurant scolaire, vous devrez être reçu par le Service Education afin de procéder au calcul des tarifs (dépôt ou envoi postal ou par mail insuffisants)

Liste des pièces justificatives à fournir (documents originaux) :

- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- Deux derniers bulletins de salaire ou ASSÉDIC ou justificatifs d'indemnité de sécurité sociale

ET

- Relevé des prestations familiales (CAF)
- Justificatif de domicile de la résidence principale datant de moins de deux mois (facture électricité, gaz, téléphone, quittance de loyers)
- Taxe d'habitation pour les propriétaires
- Jugement de divorce/droit de garde de l'enfant, le cas échéant
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB) si vous souhaitez utiliser le prélèvement automatique

En cas de garde alternée, chaque parent doit remplir un dossier d'inscription et indiquer le planning prévisionnel de réservation.

Toute modification d'adresse, de téléphone ou de situation familiale survenant durant l'année scolaire doit être obligatoirement signalée à l'accueil Education.

Ce dossier dûment rempli est **obligatoire** pour utiliser les différents services périscolaires

## IDENTITE DE L'ENFANT - 1 dossier par enfant -

NOM de l'enfant

PRENOM de l'enfant

Date de naissance

Sexe  F  M

ECOLE à la rentrée 2020

Niveau à la rentrée 2020  TPS  PS  MS  GS  CP  CE1  CE2  CM1  CM2  CLIS

Adresse de l'enfant : .....

Nombre d'enfants de la famille scolarisés en écoles maternelles et/ou élémentaires publiques et privées à Nevers :

## RESPONSABLES LÉGAUX DE L'ENFANT

	Responsable 1	Responsable 2
Qualité (Père, mère, tuteur ...)		
Nom		
Prénom		
Date de naissance		
Adresse		
Adresse où la facturation sera envoyée (si différente)		
Téléphone domicile		
Téléphone mobile		
Tél professionnel		
Situation de garde alternée	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Dès lors autre responsable légal	Nom	
	Prénom	
	Date de naissance	
	Qualité	

## PRISE EN CHARGE

L'enfant nécessite-t-il :

Une prise en charge particulière ou une adaptation des conditions d'accueil  OUI  NON

La mise en place d'un plan d'accueil individualisé (PAI)  OUI  NON

La mise en place d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS)  OUI  NON

## AUTORISATIONS

Personnes majeures autorisées à venir chercher l'enfant

NOM et Prénom	Lien avec l'enfant (parents, grands-parents, tante...)	Téléphone fixe	Téléphone mobile
---------------	---	----------------	------------------

--	--	--	--

--	--	--	--

J'autorise les responsables municipaux des temps périscolaires à prendre, en cas d'urgence, toutes les mesures d'hospitalisation rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant :  OUI  NON

J'autorise la Ville de Nevers et ses partenaires éducatifs à publier sur leurs supports d'information des photographies ou des vidéos de groupe réalisées lors de ces temps périscolaires et dans lesquelles mon enfant pourrait apparaître :  OUI  NON

## PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Je choisis le Prélèvement Automatique pour effectuer mes paiements (joindre un Relevé d'Identité Bancaire au dossier)  OUI  NON

## ADRESSE(S) MAIL

Afin de mieux communiquer avec les familles, merci de bien vouloir préciser votre(vos) adresse(s) Mail

Mail Responsable 1 .....@.....

Mail Responsable 2 .....@.....

Autre mail

Signature obligatoire Responsable 1	Signature obligatoire Responsable 2

## RÉSERVATIONS 2020/2021

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

## RESTAURATION SCOLAIRE

### LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI

RESTAURATION SCOLAIRE  Lundi  Mardi  Jeudi  Vendredi

Je souhaite procéder à mes réservations via mon « Espace Famille » sur nevers.fr

## GARDERIES

GARDERIE DU MATIN 7h30/8h20  Lundi  Mardi  Jeudi  Vendredi

GARDERIE jusqu'à 12h30 (sans restauration)  Lundi  Mardi  Jeudi  Vendredi

GARDERIE SOIR 16h30/18h30 (avec goûter)  Lundi  Mardi  Jeudi  Vendredi

Accompagnement aux leçons  Lundi  Mardi  Jeudi

Pour bénéficier de l'accompagnement aux leçons, l'inscription à la garderie du soir est obligatoire.

## DÉLAIS DE RÉSERVATIONS / ANNULATIONS des prestations périscolaires

POUR LES PRESTATIONS DU	RÉSERVER OU ANNULER JUSQU'AU
LUNDI	JUSQU'À 12H LE JEUDI précédent
MARDI	JUSQU'À 12H LE VENDREDI précédent
JEUDI	JUSQU'À 12H LE DIMANCHE précédent
VENDREDI	JUSQU'À 12H LE LUNDI précédent

Une majoration de tarif de 10% sera appliquée en cas de non-respect des conditions de réservation

Par téléphone au 03 86 68 45 05

Sur nevers.fr après avoir ouvert une session personnelle dans l'Espace famille



## Direction de l'Éducation et de l'Enfance

Hôtel de Ville  
58000 NEVERS

---

Du Lundi au Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

---

Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

---

CONTACT Accueil Education  
service-education@ville-nevers.fr  
03 86 68 45 05

---

Retrouvez le  
Guide des activités périscolaires sur  
[www.nevers.fr/education](http://www.nevers.fr/education)